

-----Bulletin d'adhésion AGROBIO 19 pour l'année 2018-----

Etape 1 :
je choisis mon collège

▶ Collège A

- Je suis agriculteur bio ou agricultrice bio - Adh : 65€.
- Je suis en deuxième année de conversion - Adh : 50€.

J'indique le cahier des charges auquel j'adhère :

▶ Collège B

- Je suis agriculteur ou agricultrice - Adh : 50€.
- Je suis en première année de conversion - Adh : 50€.
- J'ai un projet d'installation en agriculture - Adh : 25€

▶ Collège C

- Je suis 'ami' ou 'amie' de la bio - Adh : 15€ minimum.
- Je suis artisan ou transformateur certifié bio - Adh : 65€.
- Je suis responsable d'une structure en relation avec la bio - Adh : 50€.

Rappel : Si vous êtes inscrit.e au catalogue 2018/2019, vous êtes déjà adhérent.e à AGROBIO 19 pour 2018 !

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent.e bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le /la concerne.

Agrobio 19 - Cézarin - 19460 Naves -
www.agrobio19.com - bio@agrobio19.com
05 55 26 07 99

Etape 2 :
je renseigne mes informations

Prénom : _____ Nom : _____

Structure : _____

Adresse : _____

Lieu-dit : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Adresse mail : _____

Descriptif de l'activité : _____

L'adhérent.e reconnaît avoir pris connaissance de l'objet associatif, des statuts et du règlement intérieur, et déclare vouloir adhérer à l'association AGROBIO 19 dans le collège : _____.

Le ____ / ____ / _____

Signature de l'adhérent.e

Etape 3 : je finalise mon adhésion

Je paie mon adhésion de _____ €

- par chèque à l'ordre de AGROBIO 19
- ou en espèces.
- ou par virement sur le compte d'AGROBIO 19 (rib joint)

Si mon activité est certifiée bio, je fournis mon certificat.